

**ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 6 DECEMBRE 2010**

**Présidence** : M. Bernard Eltschinger, syndic

**Présents** :     Citoyennes et citoyens         93  
                  Auditrices et auditeurs         0

M. Eltschinger, syndic, souhaite la bienvenue à cette assemblée communale essentiellement consacrée aux budgets de l'année 2011.

Suite à la démission de M. Nicolas Kessler, M. Fabien Schafer a été élu conseiller communal lors de l'élection complémentaire du 28 novembre dernier.

M. Fabien Schafer n'a pas encore été assermenté par le Préfet de la Sarine mais a été invité à prendre part à cette assemblée à la table du Conseil communal.

Le Conseil communal le félicite pour son élection et lui présente ses meilleurs vœux dans sa nouvelle fonction.

L'assemblée a été régulièrement convoquée :

- par affichage au pilier public le 10 novembre ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 46 du 19 novembre ;
- par convocation à tous ménages - journal « l'info » no 4 du 23 novembre

Conformément à l'article 4 de la loi sur l'exercice des droits politiques, le registre civique a été clôturé le mercredi 1er décembre à 12 h 00 avec 1485 citoyennes et citoyens ayant le droit de vote.

A la question sur la présence dans l'assemblée de personnes n'ayant pas le droit de vote à cette date, aucune personne ne s'est annoncée.

**TRACTANDA****1. Procès-verbal de l'assemblée du 28 avril 2010**

*(Le procès-verbal n'est pas lu. Il a pu être consulté à l'administration communale ou sur le site internet de la commune – [www.farvagny.ch](http://www.farvagny.ch).)*

**2. Règlement communal sur les subventions en matière d'énergie et tarif y relatif** *(Le règlement n'est pas lu. Il a pu être consulté à l'administration communale ou sur le site internet de la commune ; il a pu également être obtenu sur demande).***3. Planification financière – Information****4. Budgets 2011**

Budget de fonctionnement  
Budget d'investissement

- a. Complexe sportif – équipement de la 2<sup>e</sup> salle de sport
- b. Société des remontées mécaniques La Berra SA – remplacement du télésiège actuel ; financement y relatif :
  1. Participation au capital-actions
  2. Cautionnement
- c. Routes de Montban et de Rueyres – réfection
- d. Eclairage public – mesures d'assainissement et d'optimisation
- e. Plan d'aménagement local – révision générale

Rapports de la commission financière

## 5. Divers

Aucune objection n'étant faite sur le mode de convocation et sur l'ordre du jour, l'assemblée communale peut légalement délibérer.

Scrutateurs/scrutatrices:	1. Hervé	Ruffieux
	2. Philippe	Dougoud
	3. Fabienne	Barras
	4. Chantal	Pittet

Afin de permettre la bonne compréhension des interventions et de faciliter la rédaction du procès-verbal, il est demandé à chaque intervenant-e de se lever, de décliner son prénom et son nom et de parler à haute voix.

\*\*\*\*\*

### 1. Procès-verbal de l'assemblée du 28 avril 2010

Le procès-verbal n'est pas lu mais a été mis à disposition au bureau communal et sur le site internet communal dans le délai légal. Il pouvait également être obtenu sur demande.

Discussion :

Néant.

Vote à main levée:

Acceptez-vous le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 avril 2010 tel que rédigé?

Ont voté: 85                      Oui: 85                      Non: 0

L'assemblée communale approuve le procès-verbal du 28 avril 2010 tel que rédigé.

## 2. Règlement communal sur les subventions en matière d'énergie et tarif y relatif

En préambule, B. Eltschinger, syndic, présente à l'aide de diapositives powerpoint le Label Cité de l'énergie, distinction obtenue par la commune le 26 octobre 2010 dernier. Il remercie ensuite tous les membres de la commission énergie qui ont contribué à l'obtention de ce label.

Le règlement communal et le tarif sont présentés par Serge Roubaty, conseiller communal.

Dans le cadre de l'obtention du Label Cité de l'Energie, le conseil communal a mis sur pied une mesure supplémentaire d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables sous forme de règlement qui est proposé lors de la présente assemblée.

Ce règlement consiste en une subvention octroyée par la commune en plus des éventuelles subventions cantonales et fédérales aux propriétaires qui en feront la demande.

Ces subventions seront accordées pour les types d'installations de production d'eau chaude et de chauffage comme indiquées sur le tableau projeté. Ces subventions seront accordées pour autant que les propriétaires en fassent la demande avant le début des travaux, et que le montant mis au budget ne soit pas épuisé.

En résumé, les premiers seront les premiers servis. Pour information, le montant proposé dans le budget 2011 est de fr. 10'000.-.

M. Roubaty donne ensuite une explication détaillée de l'annexe du règlement relative aux tarifs de subvention.

### Discussion :

André Eltschinger demande ce que veut dire Minergie +

Serge Roubaty explique que c'est le genre de constructions qui disposera de la quasi-totalité des sources de chaleur provenant d'énergies renouvelables.

### Vote à main levée:

Acceptez-vous le règlement communal sur les subventions en matière d'énergie et le tarif y relatif ?

Ont voté: 91                      Oui: 91                      Non: 0

Le règlement communal sur les subventions en matière d'énergie et le tarif y relatif sont acceptés.

### 3. Planification financière - Information

Conformément à l'article 86d de la Loi sur les communes (LCo), les communes doivent établir un plan financier sur 5 ans. Ce plan doit être mis à jour au moins une fois par année. Il est adopté par le Conseil communal sur préavis de la Commission financière.

Cette planification financière est présentée à titre d'information et n'est pas soumise à l'approbation de l'assemblée communale.

Le plan financier pour 2011-2015 a été soumis à la commission financière et son rapport interviendra au terme de cette présentation.

Comme indiqué dans le journal communal, le Service des Communes n'a pas communiqué les coefficients de progression pour les années 2014 et 2015. Nous avons dès lors utilisé des moyennes pour ces années.

1 <sup>ère</sup> présentation :	montants par nature (charges et produits)
Charges cantonales	+ 15%
Nouvelle péréquation	+ 5 %, estimation
Charges intercommunales	+ 11%
Autres charges	pas d'augmentation
Intérêts	augmentation selon investissements projetés
Impôts	+ 14%
Marge d'autofinancement	en progression
Amortissements	augmentation selon investissements projetés
Total hors 99	négatif
Produits extraordinaires	ventes de terrains ; nous permettent d'obtenir un résultat final positif en 2012 et 2013 mais qui se dégrade les années suivantes

2 <sup>o</sup> présentation :	montants par dicastères :
Administration générale	+ 3 %
Ordre public	stable
Enseignement et formation	+ 11%
Culte, culture et loisirs	+ 3 %
Santé	+ 16 %
Affaires sociales	+ 8 %
Transports et communications	+ 30 %
Finances et impôts	+ 12 %

3<sup>o</sup> présentation : investissements de 2011 à 2015 :

Présentation du détail des investissements prévus pour les années 2011 à 2015. Ce plan va évoluer en fonction des urgences à assumer.

#### Rapport de la commission financière

La commission financière s'est réunie le 8 novembre 2010 en présence de M. Yerly (conseiller communal) et Mme Cottet (secrétaire communale adjointe) pour l'examen des documents de planification financière 2011-2015 du 29 octobre 2010 établis par le Conseil communal.

La commission financière préavise favorablement ladite planification.

Discussion :

Christian Pittet demande quelle est la signification des 14 % d'augmentation au niveau de l'impôt.

Philippe Yerly précise qu'il s'agit de l'augmentation projetée de la masse fiscale découlant de l'augmentation de la population. Aucune augmentation du coefficient fiscal communal n'est planifiée.

Commentaire du Conseil communal

Selon la loi sur les communes, cette planification est une information donnée. Elle n'est pas à être approuvée par l'Assemblée communale.

**4. Budget 2011****Budget de fonctionnement (annexe 1)**Préambule :

Philippe Yerly, responsable des finances, présente et commente les chiffres clés concernant notre commune pour la période 2006 à 2011. Le journal « l'info » n° 4 du 23 novembre comprenait des commentaires succincts sur la situation. Quelques commentaires sont donnés sur la projection des comptes de l'année en cours.

Présentation :

Les positions du budget ont été publiées dans leur intégralité avec la convocation de l'assemblée communale publiée dans le journal « l'info » no 4.

Il n'y aura donc pas de lecture des libellés et des montants, mais uniquement quelques commentaires et explications sur les principales variations, chapitre après chapitre.

Il donne par contre une information détaillée sur des nouveaux comptes 930 relatifs à la nouvelle péréquation financière qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La capacité financière des communes était calculée jusqu'à la fin de cette année sur la base de différents critères qui aboutissaient à un indice de capacité financière des communes. Cet indice était ensuite utilisé pour établir les fameuses 6 classes de communes. Ce système avait quelques inconvénients dont les principaux étaient que l'aide du canton était noyée dans les charges et qu'il n'était dès lors pas facile de différencier l'augmentation de celles-ci avec l'aide cantonale.

Deuxième inconvénient, l'échelle utilisée ne comportait que 6 classes et de ce fait le passage d'une classe à l'autre était important.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 va entrer en vigueur le nouveau système de péréquation financière intercommunal. Cette nouvelle péréquation a été élaborée sur la base de nouvelles notions :

- la péréquation des ressources
- la péréquation des besoins

La péréquation des ressources est basée sur :

- le revenu des personnes physiques
- la fortune des personnes physiques
- les prestations en capital
- l'impôt à la source
- le bénéfice des personnes morales
- le capital des personnes morales
- la contribution immobilière au taux de 3 o/oo
- la part communal de l'impôt sur les véhicules

C'est une péréquation horizontale de sorte que les communes « riches » paient pour les communes moins « riches ». Le montant de la péréquation est de fr. 24'000'000 (base : moyenne des données statistiques et comptables 2006 à 2008).

La péréquation des besoins est basée sur :

- la densité de la population
- le taux d'emploi
- la croissance démographique
- le coefficient des personnes âgées de 80 ans et plus
- le coefficient des enfants en âge de scolarité

C'est une péréquation verticale qui est financée par le canton en faveur des communes pour compenser les charges liées à ces critères.

Le montant de cette péréquation est de 50% de la péréquation des ressources, soit environ fr. 12'000'000.

Notre commune se trouve dans les communes bénéficiaires et va recevoir les montants suivants :

Péréquation des ressources	fr.	381'000.—
Péréquation des besoins	fr.	126'000.—

Discussion en cours de présentation:

André Eltschinger constate que le produit des ventes d'eau à Villars-sur-Glâne diminue.

Bernard Eltschinger précise qu'on n'est pas en mesure d'en fournir plus et qu'il est plus intéressant pour notre commune de vendre à la commune de Vuisternens-en-Ogoz au lieu de Villars-sur-Glâne.

Une étude régionale sera entreprise dans le but de regrouper les services afin d'optimiser la production, les contrats, etc. Le résultat sera probablement connu à fin 2011.

Le budget de fonctionnement laisse apparaître le résultat suivant :

Total des dépenses :	9'909'600
Total des recettes :	9'905'500
Excédent de charges :	4'100

Rapport de la commission financière:

La commission financière s'est réunie le 8 novembre 2010 en présence de M. Yerly (conseiller communal) et Mme Cottet (secrétaire communale adjointe) pour l'analyse du budget 2011.

Selon son examen, elle estime que les charges et les produits de fonctionnement sont correctement calculés.

Le budget présente un excédent de charges de fr. 4'100.--.

La commission financière recommande d'approuver le budget présenté par le Conseil communal.

Discussion générale:

Néant.

Vote à main levée:

Que celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement tel que présenté veuillent bien l'exprimer par main levée.

Ont voté: 93                      Oui: 93                      Non: 0

L'assemblée communale accepte le budget de fonctionnement 2011 selon le résultat suivant :

Total des dépenses :	9'909'600
Total des recettes :	9'905'500
Excédent de charges :	4'100

Budget d'investissement (annexe 2)

Préambule:

Bernard Eltschinger relève que l'excédent de charges est de fr. 1'135'100. Les nouveaux investissements vont être présentés séparément.

Mode de présentation des décisions spéciales (tractanda 4a à 4e) :

- présentation technique par le responsable de dicastère
- présentation des rapports d'investissement par le responsable des finances
- préavis global de la commission financière après le 1<sup>er</sup> objet
- discussion
- vote pour chaque objet séparé.

**a) Complexe sportif – équipement de la 2<sup>e</sup> salle de sport**

Eléments techniques – Présentation par Bernard Eltschinger, syndic

Les photos concernant ce projet sont présentées et expliquées. Il s'agit d'équiper la 2<sup>e</sup> salle sur le même standard que la 1<sup>ère</sup> pour les raisons suivantes :

- utilisation de la 2<sup>e</sup> salle suite à l'introduction de la 2<sup>e</sup> année d'école enfantine
- location d'heures au cercle scolaire de Corpataux-Rossens

Eléments financiers – Présentation par Ph. Yerly, conseiller communal

Coût estimé fr. 30'000

Financement par prélèvement sur la réserve constituée en 2009 à cet effet.

Rapport de la commission financière:

La commission estime que les dépenses et les recettes sont correctement calculées.

Le budget d'investissement présente un excédent de dépenses de fr. 1'135'100.--.

La commission financière recommande d'approuver le budget présenté par le Conseil communal pour les investissements présentés.

Une remarque sera toutefois donnée pour le tractandum 4 b) 2. L'information sera donnée au moment opportun.

Discussion:

- |                     |  |
|---------------------|--|
| Maurice Reynaud     | demande s'il est prévu de poser des perches ou un mur de grimpe. Il estime que ce dernier est à la mode alors que les perches sont révolues. |
| Bernard Eltschinger | prend note de l'idée.  |
| Mireille Bosson     | propose d'installer des cadres en lieu et place des perches.   |
| Bernard Eltschinger | prend note également de cette proposition.   |

- Philippe Dougoud relève qu'il n'y a qu'un appareil pour diffuser la musique alors que 2 groupes sont présents dans les 2 salles.
- André Eltschinger demande si des subventions sont accordées pour ces travaux.
- Bernard Eltschinger précise qu'aucune demande n'a été faite à ce jour ; des renseignements seront pris à ce sujet.

Vote à main levée:

Que celles et ceux qui acceptent l'équipement de la 2<sup>e</sup> salle de sport pour un montant de fr. 30'000.-- veuillez bien l'exprimer en levant la main.

Ont voté: 91                      Oui: 91                      Non: 0

L'assemblée communale accepte l'équipement de la 2<sup>e</sup> salle de sport.

**b) Société des remontées mécaniques La Berra SA – remplacement du télésiège actuel ; financement y relatif**

1. participation au capital-actions
2. cautionnement

Éléments techniques – Présentation par Bernard Eltschinger, syndic

Le plan de rénovation ainsi que celui du financement sont présentés par diapositives powerpoint.

La station de La Berra est importante pour la région car elle se trouve à proximité et offre aux adeptes du ski et aux familles de pratiquer ce sport à des coûts raisonnables. L'intérêt et le succès de l'école de ski La Berra ne sont plus à démontrer. En effet, nombreux sont les parents qui ont permis à leurs enfants d'apprendre le ski sur ce site et ce, depuis plusieurs années.

En outre, grâce à notre participation annuelle de fr. 1.-- par habitant, les élèves des écoles primaires et enfantines peuvent skier gratuitement dans le cadre des journées de ski organisées durant les horaires de classe. A relever que les classes profitent largement de cette possibilité (379 élèves en 2009/2010). Les parents qui accompagnent le corps enseignant peuvent en témoigner.

Afin de pouvoir continuer à jouer ce rôle de station familiale et de proximité, la SRM La Berra SA doit impérativement remplacer son installation de télésiège qui a fait son temps (1976). Celle-ci est devenue vétuste et la concession octroyée par la Confédération arrivera à terme en 2014.

Le projet de remplacement du télésiège actuel sur un autre tracé et avec une technologie de pointe fait partie du grand programme cantonal de renouvellement des remontées mécaniques fribourgeoises (La Berra – Charmey – Jaun – Moléson – Lac-Noir) lancé en 2008, avec des investissements de l'ordre de 52 millions de francs.

A ce jour, le plan financier du projet de la SRM La Berra SA est globalement le suivant :

Nouveau télésiège avec station intermédiaire (4 places – débrayable)	fr. 10'833'000
Aménagements complémentaires	fr. 2'250'000
<b>Total</b>	<b>fr. 13'083'000</b>

Financement :

Participation du canton	fr. 4'988'000
Association des communes de la Gruyère (ARG)	fr. 2'545'000
Fonds des remontées mécaniques fribourgeoises	fr. 1'098'000
Fonds propres et travaux de la SRM La Berra SA	fr. 352'000

<b>Total des apports</b>	<b>fr. 8'983'000</b>
--------------------------	----------------------

<b>Solde de financement à trouver</b>	<b>fr. 4'100'000</b>
---------------------------------------	----------------------

Financement du solde :

Augmentation du capital-actions et dons	fr. 1'800'000
Emprunt bancaire	fr. 2'300'000

Les communes de la Gruyère, via l'ARG, participent aux 4 grands projets gruyériens à raison de fr. 212.-- par habitant, représentant le 25 % des investissements totaux. Pour le solde à financer, ce sont principalement 21 communes de la Sarine qui sont sollicitées pour aider à concrétiser ce projet.

Les participations attendues de ces communes, dont Farvagny, sont les suivantes :

- a) Une contribution annuelle de fr. 3.-- par habitant sur une période de 10 ans pour les charges de fonctionnement (y compris les charges financières des emprunts). Actuellement, beaucoup de communes, dont Farvagny, versent annuellement une contribution de fr. 1.-- par habitant(cf. alinéa 2).
- b) Un don ou une participation à l'augmentation du capital-actions de fr. 20.-- par habitant environ, soit un montant arrondi de fr. 41'000.--.
- c) Un cautionnement du nouvel emprunt nécessaire pour fr. 260'000.-- ; notre engagement ne portera que sur ce montant et non sur l'ensemble du montant de l'emprunt. Il n'y a aucune caution sur les anciennes dettes de la société.

Le Conseil communal soutient ce projet de renouvellement des installations de la SRM La Berra SA et compte sur un vote positif de l'assemblée communale.

Eléments financiers – Présentation par Ph. Yerly, conseiller communal

Participation au capital-actions fr. 41'000

Financement par emprunt bancaire

Frais financiers annuels (intérêt et amortissement) fr. 7'380

Rapport de la commission financière:

La commission financière se déclare favorable à la participation au capital-actions

Par contre, elle prévise défavorablement le cautionnement demandé pour les raisons suivantes :

- une partie du financement des installations actuelles n'a pas encore été remboursée
- l'apport de la commune, à savoir fr. 3.— par habitant et par an pour les 10 prochaines années ainsi que la participation à l'augmentation du capital à hauteur de fr. 40'520.— sont suffisants

Discussion:

Ernst Flükiger demande si les autres communes ont déjà voté sur ce point.

Bernard Eltschinger répond ainsi :

Rossens	cautionnement accordé
Vuisternens	suivra la décision de Farvagny
Le Glèbe	renonce à présenter la demande
Hauterive	seule une information sera donnée à l'assemblée communale

André Eltschinger remarque que Farvagny soit assurer plus de 10 % du cautionnement total alors qu'elle ne représente pas ce taux au niveau population.

Bernard Eltschinger précise que toutes les communes sollicitées ne donneront pas suite à la demande de la SRM La Berra SA.

Alain Berset-Zay ne peut pas se prononcer vu l'absence de plan financier.

Bernard Eltschinger répond que la société a pu présenter des comptes positifs ces dernières années. Il relève que les charges liées aux amortissements et aux intérêts seront couverts par l'augmentation de la participation annuelle par habitant.

- Christian Pittet remarque l'augmentation du capital-actions et dons pour fr. 1'800'000 et demande si ce montant est acquis ?
- Bernard Eltschinger rappelle que la part des communes est comprise dans ce montant et que des démarches sont en cours auprès des entreprises et des privés pour couvrir cette somme.
- André Eltschinger a peur de signer un chèque en blanc et ne soutient pas le cautionnement demandé. Il est par contre favorable à l'augmentation du capital-actions.
- Bernard Eltschinger prend note de la remarque mais relève que si personne ne soutient la station, elle est vouée à disparaître.
- Il peut comprendre cet avis et c'est pour cette raison que les 2 objets sont soumis à des votes séparés.
- Christian Pittet souhaite connaître la durée du cautionnement.
- Bernard Eltschinger précise que la durée est sur 20 ans avec un amortissement annuel de 5 %.
- Jean-Pierre Rolle trouve que c'est un équipement super intéressant pour la région et soutient le projet.

Vote à main levée pour le tractandum 4 b) 1 – Participation au capital-actions

Que celles et ceux qui acceptent la participation communale au capital-actions de la SRM La Berra SA pour un montant de fr. 41'000 veuillent bien l'exprimer en levant la main.

Ont voté: 89                                      Oui: 89                                      Non: 0

L'assemblée communale accepte la participation communale au capital-actions de la SRM La Berra SA pour un montant de fr. 41'000.

Éléments financiers – Présentation par Ph. Yerly, conseiller communal

Cautionnement du prêt bancaire                                      fr. 260'000

Pas de frais financiers annuels

Vote à main levée pour le tractandum 4 b) 2 - Cautionnement

Que celles et ceux qui acceptent le cautionnement du prêt bancaire accordé à la SRM La Berra SA pour un montant de fr. 260'000 veuillent bien l'exprimer en levant la main.

Ont voté: 68                                      Oui: 52                                      Non: 16

L'assemblée communale accepte le cautionnement du prêt bancaire accordé à la SRM La Berra SA pour un montant de fr. 260'000.



- Bernard prend note de la proposition.
- Alain Viel soutient la demande de M. Reynaud.
- Nadine Berset demande s'il est prévu un aménagement pour les piétons.
- Serge Roubaty précise qu'un trottoir n'est pas réalisable en raison de la place et du crédit demandé ; un marquage routier peut être envisagé.
- Bernard Eltschinger relève qu'un marquage ne peut pas être effectué sans autorisation du Service cantonal en la matière.
- André Eltschinger ne partage pas l'avis de S. Roubaty; la commune est propriétaire d'assez de terrain pour réaliser un tel aménagement. Pour lui, cet aménagement est indispensable, d'autant plus si on tient compte de l'augmentation de trafic et de la situation hivernale.
- Bernard Eltschinger estime qu'il existe des endroits plus dangereux sur la commune ; en outre le budget devra être augmenté s'il faut réaliser un trottoir, par exemple.
- Ernest Flükiger estime qu'une partie de la circulation va se reporter sur la route de la forêt dès qu'elle sera améliorée.
- Maurice Reynaud estime dommage de ne faire qu'une place d'évitement et juge le virage dangereux au bas de sa parcelle.
- Bernard Eltschinger relève le caractère secondaire de la route et doute de la justification d'un trottoir. Une zone 20 km/h pourrait être envisagée.
- André Eltschinger estime qu'une limitation de vitesse n'est pas une solution car elle sera difficile à faire respecter.
- Joëlle Cottet relève que la croisée de véhicules est difficile en hiver, ce qui est un danger pour les piétons et les enfants en particulier.
- Bernard Eltschinger rappelle que la traversée de la forêt sera améliorée et que cela pourrait libérer la montée de la route de Montban.
- Nadine Berset relève le manque de visibilité après la parcelle Ducrest et souhaite une solution pour élargir le passage dans le virage.
- Bernard Eltschinger rappelle qu'une limitation de vitesse pourrait être une solution.

- Richard Mettraux propose d'investir dans la montée et de renoncer à refaire la route de la forêt. Il relève que la route n'est plus adaptée à la population actuelle du quartier et demande une réflexion sur le développement futur et des conséquences liées.
- Bernard Eltschinger relève que le développement est connu puisque 7 parcelles sont destinées à être construites dans un futur proche. Il a la quasi certitude que si un seul tronçon du projet est aménagé, les gens du quartier réclameront dans moins de 2 ans l'aménagement du solde.
- André Eltschinger propose de laisser de côté la réfection de la route de Rueyres et de se concentrer sur la montée de Montban.
- Bernard Eltschinger précise que seules des mesures d'urgence sont prévues sur la route de Rueyres pour un montant estimé à fr. 30'000.—.
- Claude Chassot propose de mettre en sens unique et se refuse à croire qu'agrandir le gabarit de la route va amener la sécurité.
- Bernard Eltschinger déclare que le Conseil communal a étudié cette variante mais l'a écartée. Il est impossible de fixer un sens de circulation obligatoire qui obtiendrait l'aval de tout le monde.
- Christian Pittet estime que ce problème ne concerne pas toute l'assemblée mais doit être débattu avec les gens du quartier.
- Bernard Eltschinger demande si la mise en sens unique doit être incluse dans la suite de l'étude d'aménagement.
- André Eltschinger est d'avis que le sens unique doit être oublié, principalement pour la période hivernale. Il se réfère au montant accordé auparavant pour le sport et estime que la sécurité des habitants du quartier mérite un tel investissement.
- Bernard Eltschinger s'engage à reprendre le dossier au niveau de la sécurité.
- Maurice Reynaud estime que le projet est insuffisant et invite les gens à se rendre compte de la situation sur le terrain.
- Richard Mettraux relève qu'il est obligatoire de s'arrêter, même à pied, pour croiser un véhicule. Il rappelle que la sécurité est importante et trouve dommage de voter sur un objet qui n'est pas optimal.

- Bernard Eltschinger propose que l'Assemblée accepte le crédit demandé et s'engage, au nom du Conseil communal, à étudier la sécurité et revenir, si nécessaire, lors de l'assemblée des comptes pour un complément de crédit.
- André Eltschinger estime que le Conseil communal doit revenir en mars avec un projet mieux étudié tenant compte des remarques de ce soir.
- Serge Roubaty relève qu'une étude a été réalisée suite à la dernière assemblée avec vision locale et que les aménagements supplémentaires demandés ce soir vont augmenter le coût de manière très importante.
- Joëlle Cottet constate que sur les 7 parcelles prévues, les habitants de 5 vont emprunter le chemin le plus court, soit la route de Montban.
- André Eltschinger rectifie les dires de S. Roubaty ; le côté droit de la montée est nettement suffisant pour des aménagements et se trouve être du terrain communal.
- Bernard Eltschinger s'engage au nom du Conseil communal à tenir compte des remarques et des propositions formulées ce soir.

Vote à main levée:

Que celles et ceux qui acceptent la réfection des routes de Rueyres et de Montban pour un montant de fr. 330'000 veuillent bien lever la main.

Ont voté: 68                      Oui: 68                      Non: 0

L'assemblée communale accepte la réfection des routes de Rueyres et de Montban pour un montant de fr. 330'000.

**d) Eclairage public – mesures d'assainissement et d'optimisation**

Éléments techniques – Présentation par Serge Roubaty, conseiller communal

L'éclairage des voies publiques est devenu un sujet de préoccupation en raison de la consommation toujours plus importante d'énergie. Il faut réagir pour procéder à des économies dans ce domaine. En outre, les directives de l'Union européenne visent à interdire certaines technologies telles que les lampes de vapeur de mercure, à l'horizon 2017.

Le Groupe E se préoccupe également de cette situation. C'est tout à son honneur. Il propose d'améliorer l'efficacité de l'éclairage public sur sa zone de desserte. Selon ses calculs, 10 millions de kWh peuvent être économisés, soit environ 40 % de la consommation annuelle.

Pour tenter d'atteindre cet objectif, il offre aux communes qui le souhaitent un soutien financier à hauteur de 9 millions de francs.



L'assemblée communale accepte les mesures d'assainissement et d'optimisation de l'éclairage public pour un montant net de fr. 77'000.

#### **d) Plan d'aménagement local – révision générale**

##### Éléments techniques – Présentation par Yvan Python, conseiller communal

La révision du plan d'aménagement local de la Commune de Farvagny en 2005 a abouti à une décision d'approbation datée du 4 juillet 2007.

Les adaptations demandées par la condition d'approbation ont été mises à l'enquête parallèlement à plusieurs modifications du plan d'affectation, du plan directeur et du règlement communal d'urbanisme. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) a approuvé les éléments d'enquête en relation avec les conditions d'approbation en date du 4 juillet 2007. Par contre, elle n'a pas approuvé les autres modifications et a demandé que le dossier soit modifié, complété et étayé.

Un dossier de modification partielle a été établi et déposé en juin 2009, pour examen préalable. Ce dossier présentant de nombreuses lacunes, le Service cantonal des constructions (SeCA), dans sa détermination du 27 août dernier, a demandé à ce qu'un nouvel examen préalable soit déposé.

Ce dossier a été établi par M. Patrice Bulliard, responsable du bureau d'urbanisme PBU à Fribourg. Dans l'intervalle, M. Bulliard a été nommé urbaniste à la Ville de Lausanne mais s'est engagé envers notre commune à assumer le mandat confié en 2007. Force est de constater que ce mandat n'est plus compatible avec sa fonction importante et qu'il est nécessaire de le délier de cet engagement. M. Bulliard ne dispose en effet ni de temps ni de moyens adéquats pour mener à bien sa tâche.

Etant donné cette situation, le bureau d'urbanisme Urbasol SA a été contacté. Une rencontre a eu lieu le 8 octobre 2010 pour discuter du rapport d'examen préalable et établir l'inventaire de toutes les tâches et études complémentaires à effectuer.

Ayant des disponibilités pour préparer un nouveau dossier dans un temps relativement court, ledit bureau a accepté d'étudier le rapport en détail et d'établir une offre pour la reprise du dossier. Celle-ci ne tient pas compte d'une révision partielle mais est basée sur une révision totale, laquelle sera valable pour les 15 prochaines années, répondant ainsi aux dispositions légales.

Si le travail est conséquent, c'est qu'il faut tenir compte de toutes les nouvelles exigences qui sont tombées ces dernières années et des adaptations à effectuer découlant de la mise en vigueur de la nouvelle loi sur les constructions et de son règlement entrés en vigueur au début 2010. A ce sujet, il sied de relever que ces adaptations doivent être réalisées dans un délai de 5 ans. Il est donc judicieux d'agir de suite et de procéder à une révision générale. Cette option est soutenue par le SeCA, lequel relève l'ampleur des tâches à effectuer.

L'offre du bureau Urbasol SA est très détaillée et comprend toutes les étapes afin d'établir un dossier complet pour une révision générale. Ce travail a un coût certes mais il est urgent et nécessaire dans la perspective d'un développement de la commune, tant au niveau aménagement que routier.

Le Conseil communal doit aller dans ce sens sinon plusieurs projets d'importance seront bloqués :

- gravière des Grands Champs
- zone d'activités à In-Riaux
- vente des 4 parcelles de Planchevra
- giratoire et adaptation de carrefours à l'entrée est de Farvagny-le-Grand
- modération de trafic à l'entrée sud-ouest de Farvagny-le-Grand
- sécurisation de la traversée de Grenilles avec arrêt de bus
- etc.

Pour ces raisons dont la liste n'est pas exhaustive, le Conseil communal vous demande d'accepter ce projet et le financement y relatif.

Coût total		fr.	90'000
Financement :	Prélèvement sur la réserve 2009	fr.	25'000
	Prélèvement sur autres réserves	fr.	65'000

#### Eléments financiers – Présentation par Ph. Yerly, conseiller communal

Coût estimé	fr.	90'000
-------------	-----	--------

#### Financement par prélèvement sur les réserves

- Réserve 2009 constituée à cet effet	fr.	25'000
- Autres réserves	fr.	65'000

Frais financiers annuels (intérêt et amortissement)	néant
---	-------

#### Rapport de la commission financière:

La commission financière se déclare favorable à cet investissement (cf point 4a – page 768).

#### Discussion:

Philippe Dougoud demande le temps nécessaire pour réaliser cette révision.

Bernard Eltschinger précise qu'une planification été effectuée par le bureau d'urbanisme pour une mise à l'enquête prévue d'ici la fin du printemps 2011.

Il relève en outre que le changement d'urbaniste était absolument nécessaire vu la nomination de M. Bulliard à la Ville de Lausanne.

Le bureau Urbasol SA a beaucoup d'expériences en la matière étant donné que son responsable a été syndic d'une commune durant plusieurs années. En outre, ce bureau a réalisé récemment la révision du PAL de Rossens.

Vote à main levée:

Que celles et ceux qui acceptent la révision générale du plan d'aménagement local pour un montant de fr. 90'000 veuillent bien l'exprimer en levant la main.

Ont voté: 87                      Oui: 87                      Non: 0

L'assemblée communale accepte la révision générale du plan d'aménagement local pour un montant de fr. 90'000.

**Budget général d'investissement**

Le budget d'investissement est présenté chapitre par chapitre (cf récapitulation annexe 2). Les explications nécessaires sont données par Philippe Yerly, conseiller communal.

Sur la base des décisions de l'assemblée communale, le budget des investissements laisse apparaître le résultat suivant :

Total des charges :	1'431'000
Total des produits :	295'900
Excédent de charges :	1'135'100

Rapport de la commission financière:

La commission financière se déclare favorable à cet investissement (cf point 4a – page 768).

Discussion générale:

- André Eltschinger demande ce qui est compris dans le montant de fr. 330'000.--.
- Bernard Eltschinger donne les différentes positions de l'offre demandée à une entreprise.
- André Eltschinger demande encore si d'autres offres seront demandées.
- Bernard répond par l'affirmative. Le Conseil communal n'a jamais attribué des mandats importants sans demander plusieurs offres.
- André Eltschinger regrette que cela n'ait pas été précisé auparavant.
- Meinrad Berset souhaite connaître ce que recouvre la position 611 « Participations de tiers ».

Bernard explique qu'il s'agit de la participation de Mme Tschan répartie sur 2011 et 2012 relative à des frais d'infrastructures, selon convention signée avec la commune de Farvagny-le-Grand déjà.

Vote à main levée:

Que ceux et celles qui acceptent ce budget d'investissement 2011 tel que présenté veuillez bien l'exprimer par main levée.

Ont voté: 87                      Oui: 87                      Non: 0

L'assemblée communale accepte le budget d'investissement 2011 tel que présenté :

Total des charges :	1'431'000
Total des produits :	295'900
Excédent de charges :	1'135'100

**5. Divers**

**Remerciements à Nicolas Kessler, conseiller communal démissionnaire**

M. Nicolas Kessler a présenté sa démission, pour raisons professionnelles, avec effet au 15 septembre 2010.

Le Conseil communal regrette sa décision mais la comprend étant donné son obligation de résider à proximité de son lieu de travail.

Nicolas Kessler a été élu conseiller communal le 9 janvier 2009 et a été assermenté le 19 janvier. Durant son activité de conseiller communal, il a eu la responsabilité du dicastère « Affaires sociales – Santé – Culture et loisirs- Gestion des bâtiments »

Il relève l'excellente collaboration que le Conseil communal a eue avec Nicolas Kessler et lui adresse ses sincères remerciements pour son travail à la cause publique.

Il lui remet un cadeau pour son engagement au service de la collectivité et lui présente les meilleurs vœux du Conseil communal et de l'assemblée.

**Informations du Conseil communal**

**Fermeture de l'administration communale**

L'administration communale sera fermée durant les fêtes de fin d'année du mercredi 22 décembre à 18h00 jusqu'au lundi 3 janvier à 08h00.

**Sapins de Noël**

La distribution gratuite aura lieu le samedi 18 décembre de 09h15 à 11h15 sur la place nord du complexe scolaire.

Assemblée communale des comptes

Mercredi 16 mars 2011 – 20 h 00

Elections communales 2011

**Dates :** Les élections pour le renouvellement intégral des conseils communaux sont fixées au dimanche 20 mars 2011 (second tour : dimanche 10 avril 2011)

**Délai :** Les listes des candidat-e-s doivent être déposées au secrétariat communal au plus tard le **lundi 7 février 2011 à 12h00**.

**Retraits** Mme Hélène Cudré-Mauroux, vice-syndique, responsable des écoles et présidente de la commission scolaire, et M. Philippe Esseiva, responsable des eaux-épuración, ont décidé de mettre fin à leur mandat respectif.

**Candidats** Les autres membres du Conseil communal (MM. Bernard Eltschinger, Yvan Python, Serge Roubaty, Philippe Yerly et Fabien Schafer) acceptent de déposer leur candidature en vue de ces élections.

Bureau électoral – recrutement de scrutateur-trices

Les dates retenues pour 2011:	13 février	23 octobre
	20 mars	13 novembre
	10 avril (si 2 <sup>e</sup> tour)	27 novembre
	15 mai	4 décembre
		(si 2 <sup>e</sup> tour)

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer à l'administration communale.

Cartes d'identité et passeports – nouveautés importantes dès 2010

Des feuillets d'information ont été déposés sur les tables et sont à votre disposition.

Gravière de Grands-Champs – Farvagny-le-Petit

- La convention avec JPF Holding SA a été signée au début juillet et a été inscrite du Registre foncier.
- Un nouveau PSEME a été mis en consultation et devrait être adopté tout prochainement. Les gisements d'importance situés sous couverts forestiers sont admis.
- Les privés ont malheureusement vendu leurs droits au groupe Marti SA et Routes Modernes SA.

### Gravière de Contramont – Grenilles

- Le Service des autoroutes va mettre à l'enquête la remise en état de ce site tout prochainement.
- La création d'une zone de protection de la nature est obligatoire.
- Les 2 buttes vont être nivelées ; la terre sera déposée au fond du site sur la partie agricole
- La remise en état des terrains agricoles
- La remise en état des chemins d'accès
- Le changement d'affectation pour la zone PN se fera en parallèle de la mise à l'enquête de la remise en état
- Le Service des autoroutes dispose d'un délai échéant du 31 décembre 2011
- C'est lui qui traite avec les privés
- Un transport de terre sur 1 mois en dehors de la période estivale engendrera quelques nuisances dans le village de Grenilles.

## **8. Divers**

### **Discussion générale**

Marc Rossier relève la grande sensibilité de l'assemblée concernant les éléments routiers liés à la sécurité. Il demande au Conseil communal pour toutes les routes sans trottoirs et notamment pour la route de Fribourg et de Grenilles, une étude de volumétrie. Ceci permettra à l'Assemblée communale de se déterminer sur de futurs investissements routiers.

Concernant la route de Grenilles, il demande quand le crédit a été accepté par l'Assemblée communale et quand les travaux vont être réalisés.

Bernard Eltschinger précise que cette étude fera partie intégrante de la révision générale du PAL dont le crédit a été voté auparavant. Un concept Valtraloc doit être effectué sur l'ensemble de la commune afin de pouvoir être autorisés à réaliser des aménagements routiers.

Bertrand Dévaud estime que la signalisation autour de la chapelle de Farvagny-le-Petit ne donne pas satisfaction. Il souhaite la suppression du sens unique et la mise en zone 30 km/h du secteur.

Bernard Eltschinger prend note de la remarque mais ce travail ne peut pas se faire sans une étude de vitesse et l'établissement d'un rapport justifiant la demande.

Maurice Reynaud revient sur la nouvelle clef de répartition votée par l'Association des CO de Sarine-Campagne et demande si la conséquence est positive ou négative pour la commune.

- Bernard Eltschinger explique que la nouvelle clef tient compte de 75 % selon la population légale et 25 % selon l'indice de potentiel fiscal. Cette nouvelle clef est favorable à la commune.
- Maurice Reynaud souhaite savoir si le groupe Pro Piscine a repris contact avec la commune dans le cadre du projet de la construction d'une piscine à Fribourg.
- Bernard Eltschinger répond par la négative ; il relève que des ébauches de projets sont en cours mais sur d'autres sites.
- Stéphane Clément constate que la route communale Grenilles-Posat a été refaite mais sans accotement stabilisé. Ainsi, le bord de route va se détériorer au fur et à mesure des années notamment à cause du croisement des camions.
- Bernard Eltschinger relève que le problème est surtout perceptible en cas de croisement des camions. Il précise toutefois que les banquettes avaient été aménagées.
- Hervé Ruffieux doute que la révision du PAL va donner les réponses concernant les éléments liés aux charges de trafic sur les routes et la sécurité routière.
- Bernard Eltschinger précise que des études de trafic vont être entreprises dans le cadre de la révision du PAL. Le mandat général est donné à Urbasol SA qui sous-traitera les études techniques particulières à des bureaux spécialisés.
- Ernest Flükiger doute que le montant voté pour le PAL soit suffisant pour englober toutes les études nécessaires.
- Bernard Eltschinger confirme que l'offre déposée en tient compte.
- Gérard Biland adresse des remerciements aux propriétaires de chiens qui se soucient d'utiliser les installations à crottes. Ces remerciements sont les siens et ceux de ses collègues agriculteurs.
- Mireille Bosson relève que l'éclairage sur la place de parc de la salle de sport n'est pas suffisant.
- Bernard Eltschinger prend note de la remarque.

### Clôture

Bernard Eltschinger, syndic, remercie ses collègues du Conseil ainsi que le personnel de l'administration et de l'édilité pour le travail accompli durant cette année écoulée.

Il adresse finalement ses remerciements à toutes les personnes qui collaborent de diverses manières au bon fonctionnement de la commune.

Au nom du Conseil communal, il remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation et leur présente ses meilleurs vœux de santé pour 2011.

Il clôt officiellement cette assemblée à 22 h 40 et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié avec une agape pour la St-Nicolas.

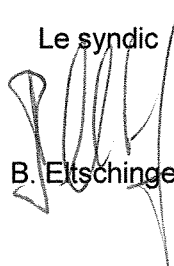
H. Cudré-Mauroux remercie B. Eltschinger pour la conduite de cette assemblée et pour son engagement dans le cadre du Conseil communal.

Le secrétaire



M. Allemann

Le syndic



B. Eltschinger

#### Annexes

- ♦ annexe 1 - récapitulation du budget de fonctionnement 2011
- ♦ annexe 2 - récapitulation du budget d'investissement 2011